



19 février 2025

## **Contournement autoroutier d'Arles : lancement de la concertation interservices une étape importante avant l'enquête publique**

**Georges-François Leclerc, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, a lancé la concertation interservices locale pour le projet de contournement autoroutier d'Arles, marquant ainsi une nouvelle étape importante du projet. Cette concertation lance le démarrage des procédures préalables à l'enquête d'utilité publique, qui doit être conduite d'ici la fin de l'année 2025 avant l'obtention de la déclaration d'utilité publique en 2026.**

Dans le cadre de la relance du projet en 2018 par le gouvernement, et après plus de six années d'études et de nombreux ateliers de concertation associant l'ensemble des acteurs locaux, cette concertation interservices, d'une durée de deux mois, a pour objectif de recueillir les avis techniques des institutions concernées (collectivités territoriales, services et opérateurs de l'État, gestionnaires de réseaux, chambres consulaires, etc...) sur le projet de dossier d'enquête publique établi par la DREAL.

Cette concertation interservices, prévue par les instructions ministérielles, sera ainsi mise à profit pour assurer la complétude, la transparence et la pleine robustesse, tant technique que réglementaire, du dossier, qui sera par la suite soumis à l'avis préalable de l'autorité environnementale nationale, puis au public d'ici la fin de l'année.

Les acteurs associatifs, mobilisés lors de la concertation locale continue dans des groupes de travail thématiques organisés depuis la relance du projet, ne sont pas sollicités lors de cette phase de concertation administrative. A l'issue de cette étape, un comité de suivi de la concertation locale (qui réunit l'ensemble des entités invitées dans les différents groupes de travail) sera réuni pour partager les principales avancées du dossier depuis les précédentes réunions. Il sera l'occasion d'engager la suite du processus et de définir les modalités d'association des acteurs et de recueil des avis sur le dossier d'enquête publique et le projet lui-même.

Le contournement autoroutier d'Arles a pour objectif de :

- contribuer à un réseau de transport national et européen fiable, de haute qualité de service,

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





- améliorer les déplacements du quotidien et la sécurité des usagers,
- améliorer la qualité de vie des riverains de l'actuelle voie rapide en traversée d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau,
- contribuer au dynamisme socio-économique du pays d'Arles.

La concertation interservices marque ainsi une étape importante vers l'enquête publique, puis la déclaration d'utilité publique, d'un projet majeur, attendu, et structurant pour le territoire régional.

Pour tout complément d'information sur le projet : <https://www.contournementarles.com/>